

1 ~~les~~ 1 F12F10

---

## ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du Samedi 24 Novembre 1860.

---

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU.

\* *de l'utilité des "secours"*

M. Ch. LUCAS : — Parmi les résultats les plus remarquables à recueillir dans le dernier recensement de la population en France, mon honorable confrère, M. de Lavergne, vient de signaler à l'attention de l'Académie l'augmentation des ordres religieux, et notamment celle des congrégations religieuses de femmes. M. de Lavergne se borne du reste à constater le fait : j'irai plus loin que lui, je dirai l'impression que j'en éprouve, en déclarant que je m'en réjouis très-sincèrement. Les congrégations religieuses de femmes peuvent être envisagées à deux points de vue : j'honore les vocations religieuses de ces douces et pieuses natures qui s'éloignent des orages de la vie pour se réfugier dans le calme de la prière mais j'avoue que mes préférences ne sont pas du côté des congrégations qui se livrent à la vie contemplative : et je conçois une bien plus haute idée de ces femmes qui ont assez de force d'âme pour se vouer laborieusement à travers tant de difficultés et au prix de tant de sacrifices, à l'exercice de la charité pour soulager tant de misères et rendre de si nombreux services à la société.

En jetant un regard rétrospectif, on ne doit pas oublier que les besoins de l'assistance se sont beaucoup multipliés depuis 1789, et c'est l'honneur de notre temps d'avoir vu surgir une foule d'institutions nouvelles destinées à donner satisfaction à ces besoins. Depuis 1789, n'avons-nous pas vu s'accroître considérablement le nombre des hôpitaux et des hospices en France, celui des maisons de refuge pour la vieillesse? n'avons-nous pas vu récemment s'établir pour l'enfance les crèches, les salles d'asile? n'avons-nous pas vu surgir partout ces écoles et ces ouvroirs, où les sœurs de charité donnent à la fois l'instruction élémentaire, religieuse, morale et industrielle? n'avons-nous pas vu s'instituer les bureaux de bienfaisance, se développer l'inappréciable bienfait des secours à domicile?

Sous toutes ces formes sous lesquelles se produit l'utile et actif exercice de l'assistance à notre époque, ne rencontre-t-on pas la sœur de charité comme l'instrument intelligent, dévoué et indispensable qui vivifie toutes ces institutions.

A côté de ce développement d'institutions qui exigeaient un si grand accroissement dans les moyens et les ressources de l'assistance, ne faut-il pas remercier la Providence d'avoir augmenté le nombre des vocations et des dévouements qui ont permis cette extension des congrégations religieuses de femmes. Sans cela, le développement de l'assistance était paralysé dans son essor et compromis dans son efficacité.

Jusqu'ici je n'ai parlé des sœurs des congrégations religieuses de femmes qu'au point de vue de l'utilité de leur concours pour les besoins de l'assistance dans les institutions charitables : mais ce qu'on ne prévoyait certes pas en 1789, la sœur de charité a reculé l'horizon de ses services et de son dévouement : au-delà de la guérison des plaies du corps, elle s'est vouée à celle des plaies de l'âme, et c'est la croix de la sœur de charité qui est venue remplacer le sabre du gardien dans tous nos établissements de répression pénitentiaire, consacrés aux femmes condamnées.

On vient de parler de la diminution progressive de la population agricole et de son émigration vers tous les centres d'agglomérations urbaines. Assurément, la cause principale que l'on assigne à cette émigration, l'appât d'un salaire plus élevé, exerce une influence considérable, mais il est d'autres causes aussi dont il faut tenir compte. Dans toute agglomération urbaine, l'ouvrier trouve aujourd'hui la salle d'asile, l'ouvroir, l'école pour ses enfants ; en cas de maladie, les consultations gratuites, les secours à domicile, les bureaux de bienfaisance, l'admission dans les hôpitaux ; il y a souvent aussi pour lui des hospices et des refuges pour la vieillesse ; partout d'ailleurs s'organisent les sociétés de l'assistance mutuelle, et enfin il trouve jusque dans les lavoirs publics la sollicitude de l'hygiène. Voilà bien des raisons à ajouter à l'appât du salaire pour faire envier à l'ouvrier de la campagne le sort de l'ouvrier de la ville. Je suis porté à croire que le mouvement de la richesse agricole en France relèvera de plus en plus l'infériorité du salaire ; mais ce dont il faudrait surtout se préoccuper, ce serait d'atténuer

l'inégalité qui existe entre la situation de l'ouvrier des villes et de celui des campagnes sous le rapport des conditions de l'assistance. Le gouvernement a fait à cet égard, je le reconnais, de louables efforts, et il a notamment favorisé la propagation de l'institution des consultations gratuites dans les campagnes. Mais cette institution n'a pas produit les résultats qu'on en attendait. Ici encore je ne vois et ne connais rien de mieux que le dévouement de la sœur de charité. Dans quelques départements, des propriétaires éclairés et bienfaisants se sont entendus pour défrayer dans leurs communes l'établissement de quelques sœurs de charité, dans le double but de faire l'école aux jeunes filles et de porter à domicile des secours aux malades. On ne saurait trop recommander l'imitation de cette excellente institution qui, si elle se propageait partout dans nos communes rurales en France, exercerait une influence considérable sur l'amélioration de la condition physique et morale des populations. Quiconque a étudié de près nos populations rurales doit être frappé du rôle que joue la femme au sein du foyer domestique. Si le code l'a placée sous la tutelle civile du mari, celui-ci est en quelque sorte sous sa direction morale. Cette bonne ménagère qui est chargée de la responsabilité et de tous les soins domestiques, représente, dans le ménage, le besoin de l'ordre, de la régularité, de l'épargne ; c'est elle qui, chargée d'élever et de nourrir les enfants, rappelle sans cesse le père de famille à la tempérance, à la régularité des mœurs, pour échapper à la dureté des privations dans les moments de détresse et sauvegarder, quand il existe, le petit avoir amassé par ses économies. La sœur de charité qui se trouve chargée de l'école des jeunes filles, et qui les a sous sa direction pendant plusieurs années, jusqu'à la première communion, non-seulement peut leur apprendre à lire et à écrire, mais encore peut leur donner une éducation religieuse et morale, elle exerce donc déjà sous ce rapport la plus salutaire influence. Mais il y a plus, elle va dans tous les cas de maladie donner les secours à domicile ; elle n'apporte pas seulement de bons offices, mais de bons conseils, et fortifie ainsi au sein du foyer domestique l'action moralisatrice de la mère de famille. Je ne connais pas de meilleur emploi que puisse faire le gouvernement des fonds de l'assistance publique, que celui de secondar la propagation de cette heureuse institution, pour répan-

dire dans nos campagnes une bonne instruction et une bonne éducation des jeunes filles, et un excellent système de distribution des secours à domicile. Voilà encore un nouvel horizon qui vient de s'ouvrir au dévouement des sœurs de charité, et qu'on n'avait pas sans doute en perspective en 1789.

Soyons donc heureux que notre patrie se montre de jour en jour plus féconde, pour inspirer à des femmes cette force d'âme, cette abnégation, cette persévérance de dévouement, qui assignent aux congrégations de sœurs de charité une si large place dans le système de nos établissements d'assistance publique et même d'institutions pénitentiaires. Je dirai plus, soyons fiers que la France soit pour ainsi dire la terre classique de la sœur de charité, ainsi que l'a prouvé un fait récent et qui mérite d'être cité à l'Académie. Dans le siège de la catholicité, à Rome, il s'agissait, à l'exemple de la France, d'introduire des sœurs de charité dans les établissements de répression pénitentiaire. Est-ce à l'Italie qu'on a songé à les demander ? Non, mais à la France ou à la Belgique.

Ces observations, que je présente ou pour mieux dire que j'improvise d'une manière si inattendue, mériteraient un plus long et plus sérieux développement.

Je me bornerai à une dernière considération.

On ne saurait assimiler la situation actuelle des congrégations religieuses de femmes à ce qu'elle était avant 1789. Alors elles avaient en général de riches dotations immobilières ; aujourd'hui leurs ressources ne consistent guère que dans celles que peut leur offrir la bienfaisance publique ou privée. Pour assister d'une main ceux qui n'ont pas, il faut qu'elles sollicitent de l'autre la charité de ceux qui ont. La sœur de charité, dans notre état social actuel, est un admirable intermédiaire entre le riche et le pauvre, entre l'heureux et le malheureux. Avant d'apporter au second le soulagement de sa misère, il faut qu'elle inspire au premier la vertu d'y compatir. Tel est le véritable état des choses, et c'est sous ce rapport que cet accroissement des sœurs de charité honore, à notre époque, la société tout entière, puisqu'on peut dire de la sœur de charité qu'elle est en quelque sorte la personnification de la bienfaisance publique et privée.